

SOCIOLOGIE CULTURELLE

L'éclatement de l'objet « **Tiers-Monde** » et la mise en cause des théories de la modernisation font que la « **sociologie du développement** » voit ses terrains décomposés et partiellement réappropriés par les différentes branches spécialisées qui se répartissent traditionnellement le champ de l'analyse sociale : la **sociologie urbaine et rurale**, la **sociologie de la famille**, du **travail**, des **organisation**, de la **culture**.

I- La Culture :

La culture n'exprime ni un état d'innocence premier, ni l'« âme » éternelle d'un peuple, elle doit être considérée d'abord comme un héritage formé de valeurs et de références variées et contradictoires, endogènes et exogènes, et donc aussi comme un domaine ouvert aux confrontations des forces sociales qui cherche à y imposer leur définition légitime de l'ordre social.

1- Définition :

*La **culture**, totalité des **valeurs matérielles et spirituelles** créées par l'humanité et caractérisant le niveau de développement historique d'une société. Dans une acceptation plus restreinte du terme, on parle généralement de **culture matérielle (technique, niveau de production, biens matériels)** et de **culture spirituelle (sciences, arts, littérature, morale, etc.)**.*

Il ne suffit donc pas d'affirmer que les cultures sont plurielles, mais aussi de préciser quels enjeux s'y expriment.

2- Les éléments de la culture :

On distingue :

A- L'art :

Forme spécifique de la conscience sociale et de l'activité humaine, reflet de la réalité à travers les représentations, les images artistiques, l'un des moyens importants d'appréhension du monde au plan esthétique.

C'est le travail qui est à l'origine de la création chez l'homme de sentiments et de besoins esthétiques, et, par la suite, de son activité artistique.

1- Origine :

Les premières traces de l'art primitif remontent à l'époque du bas paléolithique (40 000 à 20 000 ans av.n.è.).

Chez les peuples primitifs, l'art est directement lié au travail, ce rapport devenant par la suite plus complexe. De par son contenu, l'art est intimement lié aux mutations survenant dans la structure économique et sociale de la société.

Reflète original de l'existence humaine, l'art est lié, d'une façon ou d'une autre, à d'autres phénomènes de la vie intellectuelle dans la société : aux sciences, aux techniques (Esthétique et technique), à l'idéologie politique (Esprit de parti dans l'art), à la morale (Esthétique et éthique).

L'art possède toutefois plusieurs particularités qui le distinguent des autres formes de conscience sociale.

2- Fonctions :

L'objet spécifique de l'art est l'attitude esthétique de l'homme envers la réalité, l'assimilation artistique de cette réalité. C'est la raison pour laquelle l'homme, les liens sociaux et les rapports entre les hommes, leur vie et leurs activités dans les conditions historiques concrètes se trouvent au centre des œuvres d'art.

L'objet de l'art (la vie dans toute sa diversité) est assimilé, transformé et reflété par l'artiste sous une forme spécifique : à travers les représentations, les images artistiques. L'objet et la forme du reflet de la réalité dans l'art en conditionnent la fonction spécifique, à savoir la satisfaction des besoins esthétiques des hommes par des œuvres susceptibles de leur procurer joie et plaisir, de les enrichir intellectuellement. C'est à travers cette fonction esthétique que se manifeste sa fonction cognitive et que s'opère son action idéologique et éducative sur les hommes.

B- Droit :

Selon **H. Lévy-Bruhl**, « ensembles des règles obligatoires déterminant les rapports sociaux imposés à tout moment par la collectivité à laquelle on appartient ».

Différentes sources : coutume, loi, traité, doctrine. Des juridictions spécialisées, une codification propre à chaque domaine : droit civil, pénal, commercial, constitutionnel, administratif, public, privé, international, humanitaire... Travaux de **Durkheim**, **Weber**, **Duguit** et, plus récemment, **Gurvitch** ou **Carbonnier**.

Cf. le Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit, sous la direction de A.-J. Arnaud, Paris, LGDJ. 1988.

C- Morale :

(Du latin mores = mœurs), une des formes de la conscience sociale, institution sociale dont la fonction consiste à régler le comportement des hommes dans tous les domaines de la vie de la société.

C'est par la manière d'argumenter et d'exécuter ses impératifs que la morale se distingue des autres formes (droit, organisation de la production, décrets de l'Etat, traditions populaires, etc.) de régulation de l'activité des masses.

Dans la morale, la nécessité sociale, les besoins, les intérêts de la société se manifestent sous la forme de prescriptions et d'appréciations qui apparaissent spontanément et sont généralement reconnues par l'ensemble des populations.

Ensuite, l'exécution des impératifs de la morale n'est sanctionnée que par des formes d'influence spirituelle (jugement de la société, approbation ou désapprobation des actes accomplis). De ce fait, la conscience joue un rôle important dans la morale ainsi que dans les autres formes de conscience sociale...

D- Religion :

(Du latin religio = proprem, soin, scrupule) ; forme spécifique de la conscience sociale, dont le signe distinctif est « le reflet fantastique, dans le cerveau des hommes, des puissances extérieures qui dominent leur existence quotidienne, reflet dans lequel les puissances terrestres prennent la forme de puissances supra-terrestres » (Engels : « **Anti-Dühring** », p.355).

Ces croyances et pratiques sont-elles mêmes en rapport avec la conduite profane de la vie. Elles unissent enfin dans une même communauté l'ensemble des individus qui y adhèrent.

Dans de nombreuses religions (judaïsme, christianisme, islam notamment), le message fondateur est censé avoir fait l'objet d'une révélation ; c'est la parole de Dieu en personne qui habite le texte sacré et, à des degrés variables selon les confessions, ses interprètes.

Travaux Pratiques : (TP)

Faites l'**anthologie** de la **musique malienne**.

II- Les cultures face au développement :

Contrairement aux travaux à dominante gestionnaire et technocratique des savants et experts, on assiste à une véritable floraison de production glorifiant l'autonomie des hommes ou irréductibilité culturelle qui consiste à substituer à la tyrannie du marché et sa rationalité instrumentale, une autre rationalité qui réintroduirait la créativité et l'imaginaire.

Dans le cadre des sciences sociales, l'échec des conceptions déterministes (structuralisme, économisme) lassait place, à la fin des années 1970, à un retour du culturel.

A un niveau général, les réflexions portent sur la nécessité de privilégier les valeurs et les représentations qui donnent un sens au développement.

A partir de monographies de communautés en mutation, **P.H. Chombart de Lauwe** cherche à repérer les signes d'un nouveau culturel capable de susciter une mobilisation pour un véritable changement. Il s'agit alors de « **culture-action** », de « **culture-création** » et de « **culture de non-soumission** », liées à l'affirmation de « **sujets-acteurs** » résistant aux impositions extérieures et proposant des formes spécifiques d'organisation impulsées par lui : associations, comités ou syndicats.

1- Le paradigme modernisateur :

Deux ouvertures importantes permettent à cette approche de ne pas s'enfermer dans un **culturalisme** étroit.

D'une part la distinction entre culture et idéologie, non pas pour les opposer, mais pour rechercher dans la « culture-action » les prémisses d'un renouvellement idéologique.

D'autre part, celui de la mise en cause des modes occidentaux de pensée qui sont à la base des paradigmes économiques, gestionnaires et institutionnels imposées aux sociétés du tiers-mondes.

P. Achard avait pressenti ce lieu de réflexion quand il avait comparé l'échec du développement à l'échec scolaire (« **Le développement ou l'école des nations** », Tiers-Monde, N° 100, 1984, p.842-855).

Le problème crucial se situe là où les cultures sont appréhendées en tant que donnant naissance à des processus spécifiques de connaissance, à des savoir-faire pratiques, et donc à des systèmes de pensée et des normes d'action issus des cultures et histoires propres aux sociétés et groupes sociaux.

Le principal objectif consiste à confronter les divers courants qui ne prônent pas seulement un rééquilibrage des préoccupations productivistes au profit du social.

En affirmant le primat de la culture, il s'agit :

- De réapprécier la hiérarchie réelle des valeurs et des aspirations des individus et des groupes qui ne se limitent pas à la stricte reproduction matérielle ;
- D'affronter la question de la diversité des « aires culturelles » et du respect des identités ethniques, nationales, religieuses et culturelles ;
- De laisser les peuples définir les voies et le rythme du développement qu'ils souhaitent.

2- « L'orientation stratégique de la logique de codéveloppement humain » :

« Elle s'inspire de trois principes. Tout d'abord, il n'est ni sain ni justifié de rendre encore plus faibles et plus fragiles les sociétés et économies des pays les moins développés et de les sacrifier sur l'autel de la compétitivité marchande.

Ensuite, il faut donner la priorité à la satisfaction des besoins humains et sociaux de base des groupes, peuples et communautés les plus démunis et vulnérables.

Enfin, il convient de respecter les droits des générations futures. Cette orientation s'appuie sur une logique de codéveloppement humain. Elle implique, entre autres, l'abandon de la conception qualitative et monétariste du développement, ainsi qu'une refonte des institutions internationales nées des accords de **Bretton-Woods** qui, en règle générale, ont surtout servi les intérêts des pays développés du Nord. » (R. Pettrella, Directeur de programme à la CCE de Bruxelles, Monde diplomatique, **Novembre 1992**).

Les théoriciens du développement réservent une grande place aux mœurs et aux coutumes, soit dans la résistance au changement, soit dans les transformations des sociétés traditionnelles.

3- « Culture et développement : le contrat »

« Notre temps est celui de toutes les transitions : les dogmes, les certitudes, les « politiques reçues » comme les « idées reçues ». Il nous faut donc réexaminer en profondeur les conceptions du développement et en modifier les pratiques.

Un autre développement, humain, durable et solidaire, est nécessaire. Mais il ne peut s'édifier que sur base d'approches, de politiques et de pratiques nouvelles, dont l'épanouissement requiert un approfondissement des liens entre culture et développement (...) C'est en effet la culture qui constitue la source et la finalité du développement, qui lui donne élan, qualité, sens et durée et qui donne un visage aux promesses de demain. (...) Tout effort de développement qui ne s'appuierait pas sur ce riche potentiel créateur qu'offre la culture risque donc non seulement d'être voué à l'échec, mais aussi de porter atteinte à la diversité des cultures et à leur dynamisme, qui se nourrissent de l'échange et du dialogue. (...)

III- Les ethnies du Mali :

A- Les familles Sémitique et Hamitique :

1. Les Maures :

Ils sont considérés comme les descendants des berbères Zenaga du sud marocain.

Au Mali, ils constituent deux groupes importants : l'un au dessus et l'autre au dessous de Tombouctou, c'est à dire entre le **16^e et 18^e** degré de la latitude Nord et le **4^e et 6^e** degré de la longitude Ouest.

Leur population est estimée à **78 800** soit environ **1,63%** de la population totale.

. Les Maures d' Azaouad, de famille sémitique (arabe) comprenant deux tribus : les Berabich et les Kounta.

. Les Maures du Hodh, appartenant aux deux familles (sémitique –hamitique) et comprenant sept tribus principales : les Regueibat, les Idao-Aich, les Ahl-Tichit, les Oulad-Mbarek, les Oulad-Nasser, les Mejdouf et les Oulad-Delim, les Chorfa.

2. Les Touareg : (Targui au singulier) sont des nomades berbères du Zenaga.

En se fiant à certains indices, on pourrait être amené à penser que les Touareg pourraient bien descendre des populations qui habitaient jadis les régions formant aujourd'hui le sud de la Tunisie et la Libye et auxquelles les Arabes avaient lors de leur première invasion, au **VII^e siècle** de l'ère chrétienne, ce nom générique de « **Berbères** ».

En effet, la tente des Touareg répond aux habitations de ces peuples, en outre, le tifinar qu'ils parlent est un dialecte berbère et le **tifinar** qu'ils utilisent est un alphabet berbère.

Rouget, en **1897** donne quelques précisions utiles sur les Touareg de la région de **Tombouctou** :

- a- **les Imochar** ou Imaggaren (guerrier) appartiennent à la grande peuplade Libico-berbère.
- b- **les Imrad** ou tributaires, sont les vestiges d'anciennes tribus sahariennes soumises par la défaite.
- c- **les Bellah** : ou captifs, dont plusieurs tribus ont recouvré leur indépendance mais tout en conservant les mœurs de leurs anciens maîtres ;

d- la tribu maraboutique, tantôt groupée, tantôt éparpillée, par fractions chez les tribus guerrières - (Iguellad –Chérifien – Kel –Es –Souk).

3. La famille Tekrourienne de race noire :

a. Les Peuls ou Foulbé :

Il est généralement admis que les peuls descendent de « **nomades blancs** » venus du Nord et dont le premier noyau se serait installé, au haut Moyen-âge, sur les bords du Sénégal.

Ceux du Macina du se répandirent dans le Soudan et arrivèrent dans l'Aoukar, c'est-à-dire le long de la frontière mauritano-malienne, allant de Niafunké au cercle de Kayes, Tenenkou, Niono, Nara, Nioro, Yelimané, Mopti, Douentza, Djenné et Macina.

Au Mali les peuls représentent **550.000 personnes** **11%** de la population totale.

NB : Tout semble corroborer l'ascendance peule des khassonké : mêmes caractères physiques, mêmes noms patronymiques : Diallo-Diakité-Sidibé-Sangaré. Ils sont au nombre de **75.000** soit **1,50%** de la population.

L'aristocratie peule repose sur quatre rameaux principaux :

- 1- les Bâ ou ouroubé-Sangaré-Sy-Barry ;
- 2- les Dia ou Diawbé-Diakité ;
- 3- les Diallo ou ka dienguelbé-Kane ;
- 4- les So ou Wolabé-Sidibé et d'autres rameaux secondaires au groupe. C'est ainsi que Bâ a pour équivalent Diakité, Sow = Sidibé, Barry = Sangaré ; et d'autres familles telles que Cissé-Dicko-Tall-Thiam-Kanté-Bocoum-Landouré-Gol fa-Bathily-Yarnangoré-Tamboura-Koita- Lah, etc.

4. Le Groupe Manding :

a. Bamana (refus du maître)

La grande masse des bamana est répartie entre les régions de Ségou-Niono-Bélédougou-Kaarta-Koulikoro-Dioila-Banamba-Bougouni-Yanfolila-Kolondièba et Sikasso.

Les bamana et assimilés sont au nombre de **1.665.000 individus** soit **34,50%** de la population totale du Mali.

Ils se composent de : Coulibaly, Diarra, Samaké, etc.

b. Les Malinké ou Manika :

Les Malinkés sont ceux dont l'histoire domine le Mali et paraissent unis aux bambara que révèlent les caractères suivants : type physique, communauté de langue et surtout une unité quasi-totale des mœurs, de coutumes, de croyances et de pratiques religieuses.

Au Mali, le peuple Malinké se compose de **300.000 individus**, soit **6,10%** de la population totale. Les malinkés seraient venus de l'Est à une époque très reculée. Mais pour certains ce serait du Manden signifiant « **Fils du maître** » en souvenir de l'épopée manding de Soundjata. Et pour d'autres c'est le Mani de « **Maa** » le **Lamentin** (totem des malinkés).

Cette croyance subsiste encore dans certains (au Mali). Car **en 1961**, un Lamentin capturé dans le Djoliba (fleuve Niger) et installé au Zoo de Bamako. Des calamités s'abattirent sur le pays : excès de pluies, inondations, et le fleuve menaçait la population riveraine. Aussitôt, certains observateurs avertis insistèrent auprès des pouvoirs publics pour demander la libération du Lamentin totem de tous les Mansa – dén (Keita) et de **Modibo, chef de l'Etat**. Et quand le Lamentin réintégra les eaux du fleuve tout rentra dans l'ordre.

Pour d'autres enfin, le pays s'appellerait Mali ou Melli comme l'hippopotame, du jour où ce « maître de l'eau » fit traverser le souloun (rivière du Mandé) en crue au Mansa Soundiata Keita lors d'une expédition.

Le Pr. Ki – Zerbo soutient qu'il a existé un « Monde africain noir ». Et ce serait à la périphérie de ce monde, le long du tropique du cancer, que des métissages auraient oblitéré la notion de race en agissant sur le type somatique et culturel négroïde. On peut admettre que les Noirs en général et les Malinké en particulier sont autochtones d'Afrique et du Mandé.

Ce sont : les Camara « Dugu-Kolo-Tigi » -les Tounkara –Les Kamissoko – les Keita« Dugu-Tigi »- Dembélé-Traoré- Béréty-Touré-Haidara-Fofana-Sanogo-Koné-Doumbia-Kourouma-Magassouba-Danssouba-Dangnogo-Kanté-Diané-Diabaté-Kouyaté, etc.

Etude de Cas : les Malinké de Kita.

On peut retenir que les Malinké représentent **70%** environ de l'effectif total de la population de Kita, augmenté de **1,5 à environ 4 h/km²**.

En 1956 on retient **5083 habitants** pour le centre de Kita avec un taux de croissance de **2%** retenus **en 1965**.

1 - Tableau Démographique du Kita – Diamana

Répartition de la population par ethnie (chiffres de 1909, Delafosse)

Ethnies	Régions	Effectifs
Toucouleur	dispersés	500Djallonké
Koulou Balia, Ségouna	3.06Bambara	Kaarta Baghé
2.339		
	Kaarta Fofana	
	Kaarta Bagnagadougou	
	Kaarta Tiagadou	6.368
Fulanké	Birgo, Arbala, Saboula	20.000
Malinké	Kita, Galé, Gangaron	26.219

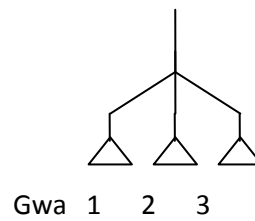
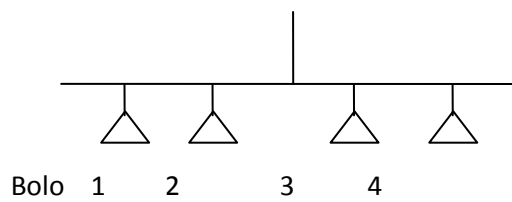
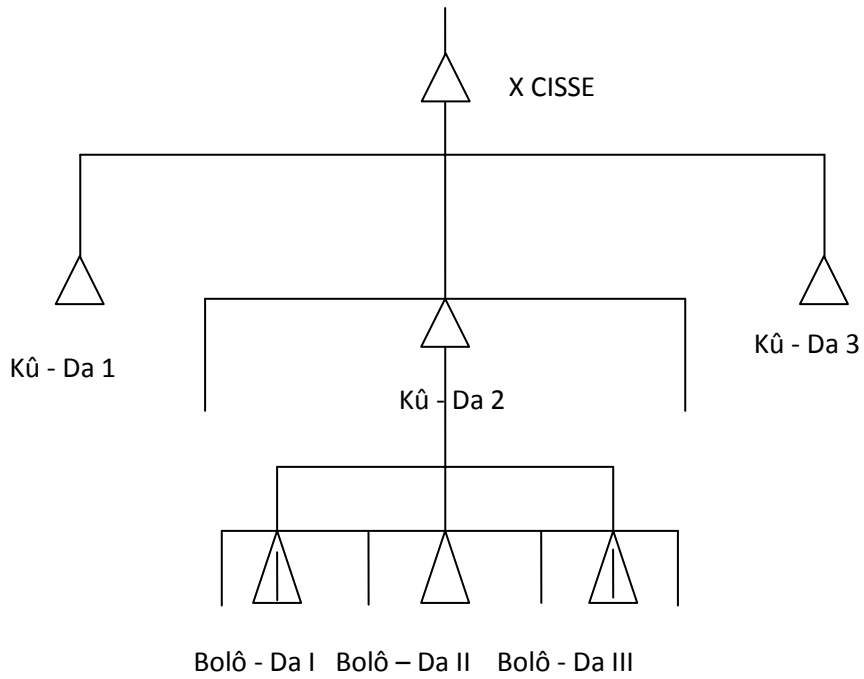
a- Croissance Démographique :

Années	Effectifs du Cercle	Densités	Nombres
1909	58.493	1,5 h / km ²	38.000
1951	105.558	2,85	74.000
1956	150.000	3 – 5	105.000

Source : « Structure des Malinké de Kita »

b – Structures des Malinkés de Kita

Kabila



Kabila = clan

Kû – Da = Semi – clan

Bolô – Da = lignage

Dans le clan des Mâsarê on réserve :

- Keita pour les hommes et Souko pour les femmes ;

Chez certains Malinké du khasso :

- Soussoko correspond à Sakiliba ;

- Sissoko correspond à Demba ;

Diakité correspond à Diakhaté ;

Coulibaly à Fall ;

Dembélé (Traoré) à Diop ;

Diarra correspond à N'diaye ;

5. Le Groupe Soudanien :

a. Les Sarakollé ou soninké :

Les Sarakollé sont éparpillés le long de la frontière qui sépare le Mali de la Mauritanie. Au Mali, ils sont au nombre de **420.000** soit **8,60%** de la population.

La plupart des Sarakollé se dit originaires de Wagadu Ghana (premier Empire noir soudanien connu).

Ils se composent des clans suivants : Niakaté-Cissé-Sylla-Diabi-Sacko-Magassa-Tounkara-Dramé-Niaré-Touré-Diawara-Doukouré-Soumaré-Souaré-Simbara-Kallé-Mangara-Haidara-Dembélé-Kamissoko-Traoré-Samboura, etc.

b. Les Sonrai ou Songhay :

Les Sonrai occupent une zone qui épouse la courbe de la boucle du Niger, c'est-à-dire la portion du fleuve qui va du Lac Débo, à l'embouchure du Birni n'kebbi, au Nigeria, entre les grands ergs stériles et le cours du fleuve.

Les Sonrai sont au nombre de **300.000** soit à peu près **6,20%** de la population du Mali.

Selon certains auteurs, le pays songhay semble avoir été occupé jadis par les populations « voltaïques » qu'on pourrait rapprocher des actuels Koromba et Gourmantché.

Elles se divisaient en trois groupes : les « maîtres de l'eau » appelés Sorko (pêcheur)- les « maîtres de la terre » constitués par les Do (cultivateurs et éleveurs sédentaires) et les « maîtres de la brousse » (chasseurs) (voir « les gow chasseurs du Niger » de Dupuis Yacouba).

Ainsi donc, il ressort que les Sonrai du Mali sont issus d'un métissage de populations venues du Nord : Berbères, Touareg, Arabes et celles du Sud : Sarakollé, Malinké, Sorko et les populations voltaïques descendants des Koromba-Gourmantché-Do-etc.

C. Les Dogon ou Hambé (Dokono au singulier).

Les Dogon constituent le peuple type qui, au Mali a le mieux conservé son originalité, son homogénéité, ses mœurs et coutumes particulières, ses croyances séculaires.

Les Dogon sont environ au nombre de **240.000**, soit **4,97%** de la population totale du Mali.

1- l'origine des Dogon nous avons :

- « Les émigrants Rouges » qui s'étaient mélangés à d'autres pêcheurs entre le Bani et le Niger, les marigot de Dia et de Kouakourou, connues de nos jours sous le nom de Gara-Dougou (village des Rouges), Koron, Kourou, Kolon et Orandougou, Korombana ;

- « Le deuxième groupe ou clan des N'dogom » se composait des familles Guindo-Togo-Tessougué-Garano-Armai-Dibo-Pongoro - Oron, etc. Nadiemba-Ongoiba- Oudian et les Nadiemba ».

2- La cosmogonie Dogon :

Marcel Griaule (1898 -1956) et les Dogon

Universitaire africaniste, M. Griaule a fait la renommée de l'ethnie Dogon (Mali), en même temps que la sienne, faisant découvrir qu'il y avait aussi chez ces peuples une philosophie et même une métaphysique.

Pour Griaule, la pensée Dogon d écrite dans son œuvre capitale « Dieu d'eau », est le mythe primordial de la tribu, explicatif tant des

Techniques (forge, tissage) que des rites et de la notion de personne elle-même. C'est une somme philosophique de la pensée religieuse Dogon, laquelle se traduit dans la vie quotidienne par un grand nombre de symboles sous forme de dessins ou de sculptures, caractérisant tous les aspects de la vie sociale (croyances, rites et mythes, art, technique, langue, etc.).

Ainsi, tout objet a une explication symbolique, qui débouche sur le mythe.

« Dieu d'eau » présente la création du monde selon le discours d'un vieux sage.

Soit un dieu créateur, devenu maintenant lointain du nom d'Amma, qui crée le soleil et la lune, selon une technique proche de celle de la poterie.

Il fabrique ensuite la terre, en lançant un boudin de glaise qui s'étale de haut en bas, du Nord au Sud. Cette terre, lieu de fécondité, qui reçoit l'eau du ciel, symbolise la femme.

C'est pourquoi le dieu veut s'unir à elle et c'est alors que s'accomplit un premier désordre. La terre – comme doit l'être toute femme avant le mariage – n'est pas excisée. Une termitière, représentant le clitoris, entrave l'union, et le dieu doit la briser. Cette première transgression à la règle entraîne une naissance anormale, celle d'un être unique, au lieu de celle jugée idéale par les Dogon, la naissance de jumeaux.

Par la suite, « l'eau, semence divine, pénétra au sein de la terre » et entraîna la naissance de deux êtres, mi – humains et mi – serpents, génies appelés Nommo. Ces êtres prirent progressivement la place du créateur pour assurer la marche de l'univers.

Ces Nommo symbolisent la dualité, qu'on retrouvera chez les êtres humains, même lors d'une naissance unique, chacun possédant toujours deux âmes, l'une masculine, l'autre féminine. Là, comme cette androgynie est asociale, elle empêche la reproduction. L'excision et circoncision redonnent à chaque être la plénitude de son identité sexuelle.

Puis, c'est l'apparition de l'homme, sous forme de ses ancêtres primordiaux, descendus sur terre. Ils sont au nombre de huit, quatre mâles et quatre femelles.

Pourquoi huit ?

Ce nombre correspond chez les Dogon à une unité de compte et il a une valeur symbolique. En effet, si à leurs yeux, jumeaux et couples forment l'unité complémentaire idéale, c'est que la masculinité est symbolisée par le chiffre 3 et la féminité par le chiffre 4. Le chiffre parfait qui représente l'union de l'homme et de la femme sera donc 7.

Mais la gémellité mâle sera évoquée par le 6 alors que la gémellité femelle le sera par le chiffre 8, nombre le plus élevé dans le système de comptage dogon. Ces huit ancêtres se partagent l'univers et chacun d'entre eux est représenté non seulement par une descendance (les trois premiers ont donné naissance respectivement aux forgerons, aux cordonniers et aux griots), mais par des éléments de la nature, des constellations, des couleurs, etc. On retrouve là le système de participation où les êtres, les forces, les éléments peuvent se trouver en relation d'analogie, participant de la même essence spirituelle.

Ces êtres descendent sur la terre les techniques et le langage, la parole ayant un rôle primordial dans les croyances dogon, celui d'apporter et d'échanger force spirituelle et fécondité. « Dieu d'eau » explique, par la bouche de l'informateur, que « la voix de l'homme alerte Dieu » et que « la force vitale qui porte la parole ... de la bouche en vapeur d'eau, qui est eau et qui est parole ». Or l'eau, c'est la fécondité. On retrouve ici la croyance à une force vitale, qui baigne le monde et qui anime les hommes et les esprits (animaux ou végétaux) et qu'on appelle Nyama chez les Dogon, terme correspondant au fameux « mana » évoqué par Marcel Mauss dans son « Essai sur le don, forme archaïque de l'échange » (1925).

. Le mythe cosmogonique a donc chez ces peuples une force déterminante. Il explique que, les symboles, l'organisation sociale, les techniques, l'art et les croyances .Tout est dans le religieux, tout s'explique par le religieux.

Ainsi, l'artisan dans ses gestes quotidiens reproduit symboliquement les événements décrits dans le mythe primordial. Dans la forge, la masse symbolise le génie de l'eau, le Nommo mâle, tandis que l'enclume représente le Nommo femelle. Quand la masse frappe l'enclume, le forgeron réactualise l'union mythique de ce couple. Quant aux poteries du soufflet, elles symbolisent le soleil, dont le souffle anime le feu. « En faisant sonner le fer dans lequel l'artisan mythique apporta tant de bienfaits, il rappelait aux hommes la puissance suprême d'Amma, le créateur, et du génie de l'eau, il aidait leur prière, il la fortifiait de son bruit », montrant ainsi combien tout geste, si technique soit-il, reste une prière.

6. Le Groupe Voltaïque :

a. Les Sénoufo-Minianka :

Les Sénoufo ou Sinèfo et les Minianka sont considérés comme appartenant à la même ethnie. Ils sont au nombre de **434.000 individus**, soit **9%** de la population malienne.

Les Sénoufo occupent l'extrémité sud du Mali, à la frontière de la côte d'Ivoire au sud et à celle de la Haute-Volta, à l'est, tandis que les Minianka se trouvant au nord des premiers sont limitrophes du Burkina - Fasso.

Le peuple Sénoufo-Minianka se compose de dix sous fractions dont trois seulement au Mali. Ce sont :

1- les bamanan qui se trouvent dans le cercle de Koutiala et que l'on désigne sous le vocable de Bamâna-Sinèfo, c'est-à-dire bambara de langue sénoufo et les Bamâna-Mandéfo, c'est-à-dire bambara parlant le Manding (les bambara de Ségou qui sont leurs voisins proches).

2 - les Sénérhé qui habitent le Kéné Dougou dans le cercle de Sikasso et qui seraient la tribu – mère des Sénoufo de la partie Nord, appelés Minianka,

3- les Tagba qui se trouvent à Sikasso (Mali) et Bobo-Dioulasso (Burkina).

b. Les Bobo.

Les Bobo occupent un vaste quadrilatère à cheval sur les territoires de la Haute-Volta et du Mali et limité à l'est par la Volta noire, à l'ouest par Bani (affluent du Niger) au nord par les falaises de Bandiagara et au sud par les cercles de Koutiala et de Sikasso.

Les Bobo sont au nombre de **100.000**, soit un peu plus de **2%** de la population totale.

Selon M. Delafosse, le nom bobo (« bègue » en mandé) est appliqué par les Dioula et les Bambara à quatre tribus, qui forment un seul peuple : Kian ou Tian, Tara, Boua et Niéniégué. Les dioula distinguent les trois premières tribus par des épithètes différentes appelant les Kian Bobo Zbé (Bobo blanc), les Tara Bobo oulé (Bobo rouge) et les Boua Bobo-fing (Bobo noir) sans que les épithètes soient motivées par la couleur de la peau.

Niéniégué : Nié = visage et Niégué = décoré, qui viendrait du fait que ses membres sur leurs visages des balafres ou scarifications.

A cette grande subdivision, il y a lieu d'ajouter d'autres ethnies plus ou moins importantes : les Dioula, les Toucouleurs, les Kakolo, les Bozo – Somono, les Sorko et les Kassonké.

IV- Organisation sociale du Mali : castes et tribus

La société malienne, comme celles du Moyen-Âge européen, étaient fondées, non sur le principe de l'égalité, mais sur celui de la hiérarchie.

La société était partout divisée en esclaves et en hommes libres.

Au Mali, les hommes libres étaient soit des nobles, de grandes familles d'agriculteurs, soit des artisans dont la profession était héréditaire.

Les esclaves appelés « **Djon** », étaient soit des serfs de la couronne, travaillant les terres royales, soit des esclaves de particuliers très riches.

Au moment de l'**invasion marocaine** à Tombouctou en **1590**, ils rencontrèrent un propriétaire de **297 familles de serfs** travaillant pour lui seul et habitant **six villages**.

Les esclaves doivent faire le service militaire dans l'infanterie, le noble étant cavalier.

Il y avait deux catégories d'esclave : le **marfa-djon** et le **wolosso**.

V- Culture et prestation matrimoniale :

*La **culture** est la totalité des **valeurs matérielles** et **spirituelles** créées par l'humanité et caractérisant le niveau de développement historique d'une société. Dans une acceptation plus restreinte du terme, on parle généralement de **culture matérielle (technique, niveau de production, biens matériels)** et de **culture spirituelle (sciences, arts, littérature, morale, etc.)**.*

*Le **mariage** définit les modalités d'une union légitime, approuvée par la société et déterminant plus spécialement les relations entre mari et femme.*

1- Les fonctions du mariage :

Dans l'usage courant, le terme recoupe cinq idées distinctes :

- *l'idée d'un type de relations légitimes, se distinguant des autres formes d'unions, prémaritales ou extramaritales.*

Selon les sociétés, occidentales ou non, les fonctions du mariage peuvent être nombreuses. Elles visent :

- *à l'établissement d'un statut légal aux enfants, issus du mariage (quasi universel) ;*
- *au transfert des droits à chacune des parties, en matière de domicile, de sexualité, d'économie domestique et de propriété ;*
- *à l'établissement d'un fonds de propriété commun au bénéfice des enfants ;*
- *à l'établissement d'une alliance (relations d' « **affinités** ») entre les parents des conjoints, phénomène très important dans les sociétés anciennes.*

Toute union implique la sélection d'un conjoint. Celui-ci peut être choisi au sein du groupe (« endogamie » ou à l'extérieur « exogamie », ce groupe pouvant être un groupe territorial, familial, professionnel, une caste...

Mais la règle essentielle est le respect du tabou de l'inceste (interdit impliquant la prohibition du mariage avec certains types de parents). En revanche, dans certaines sociétés, des unions seront dites « préférentielles ». Le cas du mariage avec la fille du frère de la mère ou de la sœur du père (cousine croisée) est classique.

2- La prestation matrimoniale :

Une autre condition du mariage et de sa légitimité est presque toujours le versement d'une « prestation matrimoniale », c'est-à-dire d'un ensemble de biens ou de services, accordés par la famille du mari en échange du don de la femme.

Dans les sociétés où la polygynie et plus rarement, la polyandrie peuvent être admises, l'un des conjoints peut contracter plusieurs mariages et vivre, pour un homme avec plusieurs femmes, chacune constituant avec ses enfants des sous-communautés différentes, sous l'autorité du mari polygame.

3- La résidence :

*Les règles de résidence imposent à la famille un certain nombre d'obligations. Dans les systèmes patrilinéaires, les plus nombreux, le mariage est à peu près toujours suivi d'une résidence « **virilocale** », ce qui signifie que l'épouse vient vivre dans la famille paternelle de son mari.*

*La résidence est dite « **uxorilocale** », lorsque le mari quitte sa famille pour aller vivre auprès de la famille de la femme.*

Parfois, les conjoints ont le choix entre la famille du mari et celle de la femme ou peuvent successivement vivre dans l'une puis dans l'autre. La résidence est alors « bilocale ».

Enfin, le ménage qui se constitue peut s'installer dans un village différent de celui des deux familles des conjoints, et même parfois créer un village nouveau, la résidence est alors « néolocale ».

VI- Les religions :

1- La religion traditionnelle :

Ethnologues et sociologues africanistes voient un polythéisme en Afrique. Selon ces auteurs européens, la pensée religieuse du noir est une foi toute de force, comme le noir lui-même, devant une nature exubérante. Cette foi est confiance car l'homme peut avoir la possibilité de « neutraliser » ou d'assimiler la force contraire.

Aussi, avant tout, le noir croit aux « forces » visibles et invisibles qui agissent et réagissent sur lui – même et sur la nature. Les fétiches sont souvent la représentation de ces forces.

La religion a ses rites et pratiques que doivent accomplir les seuls prêtres, le peuple est invité aux grandes cérémonies qui commandent une certaine solennité ; la naissance et la mort (c'est - à - dire l'entrée et la sortie de la vie) sont deux moments qui requièrent des rites religieux appropriés. L'homme apprend à vivre et cherche les voies et les moyens de se rendre le sort favorable. Ainsi chaque clan, tribu ou même famille avait ses « pénates », ses dieux domestiques.

A. Il existe cependant une divinité suprême très distante, Mansa Dan – Bali ou Man – Tigui, ce Dieu sans « limite », ce Dieu incréé est rarement invoqué, pour le toucher, on passe par l'intercession des fétiches, des prêtres, ces derniers connaissent sacrifices nécessaires pour s'attirer la faveur de Mansa – Dan –bali.

Chaque clan, voire chaque caste de métier a ses pratiques magiques propres, les chasseurs constituent à cet égard une confrérie redoutée.

Il y a aussi les forces du mal appelées Soubaga (sorcier) par les Mandingues, « qui ne saurait avoir à sa merci un homme qui ne lui est pas parent et qui n'est pas dans une certaine mesure sa propriété naturelle ».

Il y a aussi la secte des anti-sorciers. Ainsi, tous les peuples anciens ont sacrifié à ces croyances, à ces pratiques avant que ne triomphent les grandes religions monothéistes.

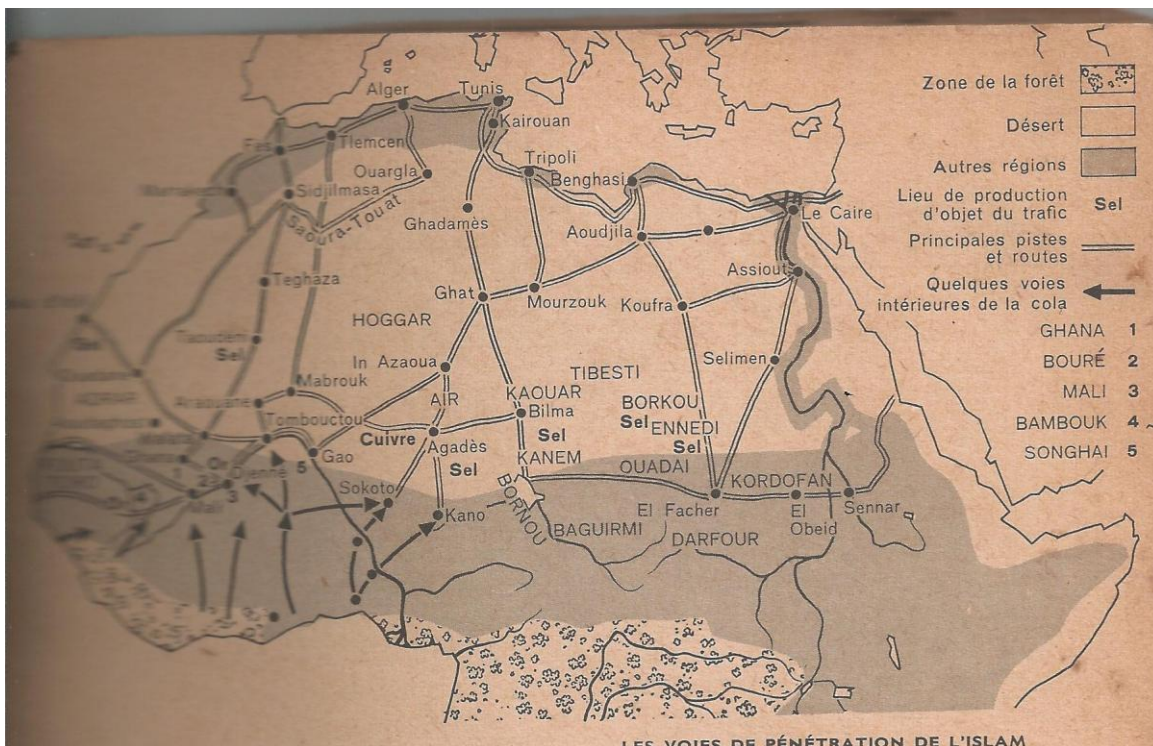
2. Islam : C'est une religion venue d'Arabie et dont son prophète Muhammad (B.P.A.S.L) est né à la Mecque vers 571.

Il s'est répandit d'une manière pacifique : les migrations, le commerce, pérégrinations des lettrés et des hommes de religion ont contribué à son expansion au Mali vers le VIII^e siècle. Plus de **3/4** des maliens sont musulmans soit **85%** de la population. L'expansion de l'Islam au Mali fut brutalement accélérée au XI^e siècle par le mouvement religieux et militaire des Almoravides.

Dès lors, le caractère de la pénétration musulmane change : elle devient guerrière.

La croyance en un Dieu Unique (Allah), le rôle politique de l'Islam facilita partout au Mali la coexistence entre les différentes ethnies et les couches sociales de la société.

Le rôle grandissant de l'Islam dans l'Empire de Ghana se confirme avec le mouvement almoravide et dans les Etats soudanais héritiers de Ghana (Mali – Songhay) qui en ont fait une religion d'Etat.



3 - Le Christianisme :

Le christianisme est l'une des trois grandes religions monothéistes (avec le Judaïsme et l'Islam) apparue au I^{er} siècle dans les provinces orientales de l'Empire romain et dont le prophète est Issa ou Jésus (B.P.A.S.L). C'est entre les **XVIII** et **XIX** siècles que le christianisme fut introduit en Afrique

occidentale, par les Portugais dont les explorateurs et les négociants étaient accompagnés de missionnaires.

Les sociétés missionnaires les plus actives étaient :

- 5- la London Missionary Society (LMS) oecumérique;
- 6- la Church Missionary Society (CMS) anglican ;
- 7- la Baptist Missionary Society (BMS) baptise;
- 8- l'American Board of Commissioners for Foreign Missions (oecumérique);
- 9- la Wesleyan Methodist Mission Society (méthodiste) et la Basel Mission (protestante), basée à Bâle.

Les premières missions furent pour la plupart protestantes (britanniques, américaines et allemandes).

Les missions catholiques nées après les années 1830, furent essentiellement françaises. Chaque mission avait en Afrique ses zones d'activités propres. La C.M.S opérait surtout en Afrique de l'ouest ; de même que la congrégation du Saint – Esprit et les Pères Blancs.

Bien que le christianisme soit peu développé au Mali, cependant on compte 1% de chrétiens et protestants dans la population totale.

Le Cardinal Daniélou pense que la première évangélisation de l'Afrique fut judéo – chrétienne. L'Évangile des Hébreux et des écrits de Clément d'Alexandrie s'y rattachent.

Au Mali, la « Bonne Nouvelle » est venue le 20 Novembre 1888 dans la première région à Kita, dix (6) missionnaires dont un père sénégalais. Ils appartenaient à une congrégation (groupement religieux au sein duquel on trouve des sœurs- frères les pères blancs- spiritains- les abbés) et sont venus de Saint- Louis à Kita Makan Djan bougou.

Après des tentatives d'évangélisation vers le nord, ils ont été tous décapités. D'où la fondation de la première école et le 1er manguier à Kita.

Après la première région, les missionnaires arrivent à Ségou le 1er Avril 1895 et à Tombouctou le 21 Mai de la même année.

Les pères du Saint- Esprit après avoir évangélisé le Mali, partent pour la Guinée pour laisser place aux pères blancs et aux sœurs blanches en 1901. Les autres régions du Mali ont été évangélisées après le 1er Evêque et archevêque Monseigneur Luc Sangaré.

Actuellement, l'Église du Mali compte 2% de chrétiens repartis entre 6 diocèses dirigés par un Evêque.

VII- Education traditionnelle :

1. L'enfance : premier âge :

La plus grande joie de la famille est l'arrivée au monde d'un enfant. Le nom de l'enfant n'est pas choisi au hasard. Autrefois, la fille aînée portait le nom de Sogona (lère née), le fils aîné porte le nom de son grand père paternel dont il est censé être l'incarnation.

La vie d'un homme comporte quatre périodes :

1. Avant de pousser ses premières dents, l'enfant est considéré comme un élément du cosmos beaucoup plus qu'un individu social.
2. Des premières dents à l'âge de six ans, l'enfant est étroitement dépendant de sa mère (chez les Malinké, participe au gynécée).
3. De dix ans à l'initiation, il intègre les associations de classe d'âge (pour les repas et les chambres à coucher).
4. L'âge de l'initiation marque nettement le passage de l'enfance à l'état adulte.

2. La Femme :

La qualité première de la fille est d'être mère. L'excision confirme la fille dans sa féminité et la rend socialement apte à assurer son « métier de mère ». Au près de leurs mères, elles ont appris à faire la cuisine, à filer.

Celles qui sont de familles de caste savent tourner la poterie, teindre à l'indigo, etc. L'éducation reçue est en rapport avec leur état futur.

Les vertus féminines les plus appréciées étaient la pudeur, la fidélité conjugale, la piété filiale envers les parents du mari.

Les drames conjugaux étaient plutôt rares grâce à l'éducation des femmes, formées à l'obéissance, mais dont la jalousie reste encore légendaire.

Depuis longtemps, les femmes ont cessé d'exercer un droit politique. Cependant, leur influence reste considérable dans la vie sociale et au sein de la famille, de sorte que, indirectement, elles agissaient sur la vie publique.

Au XVe siècle, la mère de Mansa Moussa II (1387) confisqua le pouvoir à son profit et laissa régner son second mari, Sandali ou Santigui.

- Le cas des deux sœurs : Yanou et Biro. Sonni mit fin à leur règne.

Mais traditionnellement, au Soudan, la place de la femme se trouve au foyer. Cet état est le résultat d'une division du travail opérée de bonne heure et qui date de la fin du Néolithique avec la diffusion du fer en Afrique occidentale qui coïncide avec la naissance des premiers royaumes.

Toutefois, les traces du matriarcat initial restent vivaces et nombreuses, elles se manifestent par la place accordée à l'oncle maternel ; et les « gâteries » dont le neveu est l'objet chez son oncle.

En bamanan, le mot famille dérive de mère (ba) et les mots dén – l'enfant et ya – l'appartenance) ; de même le mot parenté – fa – dén – ya – (parenté).

La femme est d'abord la mère génitrice à qui l'homme doit tout. Elle est l'objet d'une vénération.

Les Toucouleurs disent que l'enfant est un livre écrit par sa mère, au monde de le lire et de le juger.

3. L'homme :

Le jeune homme est comme un étranger à la famille entre l'âge de sept ans et celui de sa circoncision qui se situe entre quinze et vingt ans. C'est le **bilakoroya**.

Le bilakoro vivant en bande avec ses camarades d'âge fait son « apprentissage de la vie » par de rudes épreuves, il est censé pouvoir se « suffire », aussi ne se présente-t-il à la maison que le soir.

Après le bilakoroya, le père prenait le garçon en main, l'initiait à son métier ; la circoncision est le terme de la vie de bilakoro, la vie d'homme commence après la circoncision.

A la ville, les choses étaient à peu près pareilles, à la différence près que dans l'aristocratie (guerrière, marchande ou maraboutique), l'école du bilakoro est remplacée par l'école coranique.

B. L'enseignement coranique :

Aller à l'école coranique, c'est fréquenter l'établissement de la mosquée ou suivre à domicile l'enseignement d'un lettré en arabe (mory Karamoko). Il s'agissait avant tout d'apprendre à lire et à réciter les versets du coran.

La méthode globale syllabique lente consiste à connaître par cœur ce qu'on apprend, et cet exercice de mémoire développait l'esprit de l'enfant. Celui-ci au bout de quelques mois, déjà familiarisé avec les lettres et syllabes, pouvait alors commencer l'écriture, il recopie lui-même sur sa planchette les versets à réciter.

La fin du 1er cycle est sanctionnée par une séance de récitation et de lecture devant le jury autour duquel parents et amis de la famille sont invités : c'est le Wala-labo des Mandingues et le Doual-alloual des Peuls.

Le deuxième cycle est celui des grammaires, l'élève s'initie à la traduction et apprend quelques règles de grammaire. Il aborde également le commentaire (Kolo-bo ou Fassari) c'est-à-dire pénétrer le sens intime des mots chez les Malinké.

Ce cycle peut durer de trois à quatre ans et l'élève peut alors fréquenter les cours et conférences des grands maîtres de la mosquée.

Au troisième cycle, à l'école de la mosquée où professaient Imams- Cadis et grands juristes, l'élève étudie techniquement la langue arabe, il l'écrit et la parle avec élégance.

Les cours étaient dispensés le matin de bonne heure à la lumière du grand brasier de 5 h 30 à 9 h du matin.

L'après-midi de 18 h à 20 h, les parents payent au maître la « coutume du mercredi ».

Au XVI^e siècle à Tombouctou, elle était de cinq cauris pour les enfants du premier cycle et dix cauris pour ceux du deuxième cycle. Les marchands et les gens de cour avaient quand à eux le monopole de l'enseignement du troisième cycle organisé à Sankoré et à Djinguareiber.